

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/64

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 4 Décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 18 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM –M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme COUDERC à Mme FAUCHE - M. GEYRES à M.GUICHARD.

Excusés : - Mme MESSERLI - Mme KLUCZYNSKI - M. CAUQUIL

**Objet : Budget Assainissement : autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.**

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2026 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services. Ces montants devront être inscrits au budget primitif.

Montants et affectations par type de dépenses

**Dépenses d'investissement**

Budget Assainissement :

Chapitre	Libellé de chapitre	Crédits ouverts en 2025 (BP+ BS+DM)	Limite des crédits avant vote BP 2026
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
c/ 2031 - Frais d'études		120 000,00 €	30 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 604,00 €</b>	<b>651,00 €</b>
c/ 21562 Service d'assainissement		2 604,00 €	651,00 €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>214 901,99 €</b>	<b>53 725,49 €</b>
c/ 2315 - Installation, matériel et outillage tech.		214 901,99 €	53 725,49 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :**

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- D'autoriser à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus des dépenses d'investissement.
- De Dire que les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au budget primitif 2026.

Publié le 16 décembre 2025

En Préfecture le 16 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le 12 Décembre 2025

Madame le Maire,  
Barbara NETO

